

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 27 novembre 2018 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSE - N. SEDKI - JF. MARY - M. PEREZ - J. HURTADO - B. DANIS - C. NEGRI-AZAIS - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - M. GROSSO par L. FABRE - JC. ARAGON par JF. MARY - S. SENEGA-SANCHEZ par A. KELLY - S. JEAN par M. PEREZ - S. BERBEZIER par N. SEDKI - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absents : S. BASSI-ALLEMAND - A. CHOUKROUN - W. BIGNON

19. Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de subvention – Avenue Frédéric Mistral phase 4 – Hérault Énergies

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'avenue Frédéric Mistral phase 4, les réseaux secs seront traités.

L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à :

* Travaux d'électricité :	31 317,51 € TTC
* Travaux d'éclairage public :	24 284,17 € TTC
* Travaux de télécommunications	<u>9 426,00 € TTC</u>
TOTAL de l'opération	65 027,68 € TTC

- Les subventions sont estimées pour cette opération à 10 569,66 € HT.

- Les subventions d'Hérault Énergies sur les travaux « éclairage public » (à inscrire en recette) : 12 142,09 € HT

La TVA sur les travaux d'électricité 4 893,36 € est récupérée directement par Hérault Énergies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui peut être récupérée par la commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la commune est de : 49 564,66 € HT (montant de l'opération déduction faite des subventions et du FCTVA).

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter le projet Avenue Frédéric Mistral phase 4 pour un montant prévisionnel global de 65 027,68 € TTC,

D'accepter le plan de financement proposé par M. le Maire,

De solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

De solliciter Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

De prévoir de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 1^{er} trimestre 2019,

D'autoriser M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

De donner délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Accepte le projet Avenue Frédéric Mistral phase 4 pour un montant prévisionnel global de 65 027,68 € TTC,

Accepte le plan de financement proposé par M. le Maire,

Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

Sollicite Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 1^{er} trimestre 2019,

Autorise M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

Donne délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

